
Une enveloppe d'1,3 milliard d'euros pour les syndicats

François Sauvadet a présenté, le 29 septembre, son projet de réforme des moyens alloués aux syndicats. L'enveloppe globale devrait approcher 1,3 milliard d'euros pour l'ensemble de la fonction publique. Les syndicats saluent des avancées, mais demandent "*des précisions*".

Alors que se profilent les élections professionnelles du 20 octobre, le ministre de la Fonction publique, [François Sauvadet](#), a présenté le 29 septembre aux organisations syndicales son projet de réforme de leurs droits et de leurs moyens. La réforme modifiera les critères de répartition, jugés "*trop opaques*" par le ministère, même s'ils sont "*indispensables au bon fonctionnement du dialogue social*". Les textes n'ont pas été dépoussiérés depuis près de trente ans.

Le ministère précise que les moyens alloués aux syndicats pourraient représenter 250 euros par an et par agent, soit une enveloppe d'1,3 milliard d'euros rapportés à l'ensemble de la fonction publique. Un chiffre qui doit toutefois être confirmé. Et la clé de répartition a été fixée : 50 % en fonction des voix et 50 % en fonction des sièges obtenus aux élections.

La réforme tient compte de la nouvelle donne du scrutin du 20 octobre, organisé pour la première fois dans les fonctions publiques d'État et territoriale, scrutin qui permettra pour la première fois aux agents titulaires comme aux contractuels d'élire directement leurs représentants aux comités techniques, instances centrales de négociation.

Obligation de certification des comptes

François Sauvadet a également annoncé la création d'un poste de médiateur du dialogue social commun aux trois fonctions publiques, chargé d'examiner "*les conditions concrètes d'exercice des droits et moyens syndicaux*". Autre nouveauté : l'inscription dans le projet de loi sur la lutte contre la précarité dans la fonction publique, qui sera examiné par le Parlement à l'automne, d'une "*obligation de certification des comptes*" pour les syndicats, ce qu'ils n'étaient pas tenus de faire jusqu'à présent.

"Cette réforme préserve le dialogue social, réagit [Anne Baltazar](#) (FO Fonction publique). Nos droits ne seront pas dégradés. Mais certaines questions doivent être précisées, comme les barèmes d'attribution." FO n'avait pas signé les accords de Bercy de juin 2008, qui prévoyaient la rénovation des droits et des moyens des syndicats. *"Nous saluons certaines avancées, souligne de son côté [Brigitte Jumel](#) (CFDT). Le ministre a été à l'écoute, même si nous ne sommes pas satisfaits à 100 %."*

La réforme sera présentée devant les trois conseils supérieurs de la fonction publique avant de se traduire par des décrets "*d'ici la fin de l'année*", selon le ministère.

[Sylvain](#)

[Henry](#)

Source URL: <http://www.acteurspublics.com/article/29-09-11/une-enveloppe-d-1-3-milliard-d-euros-pour-les-syndicats>